4 - III bcd (2011-2012) — N° 3 **Annexes 4 à 4*ter* et 9*ter***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

29 NOVEMBRE 2011

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission
de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

par

Mme Kapompolé

* Voir Doc. **4 - III bcd** (2011-2012) – N° 1 à 1*ter*, Annexes 4 à 4*ter* et 9*ter* et 2.
Voir CRIC (2011-2012) – N° 39.
Voir CRAC (2011-2012) – N° 39.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles s'est réunie en séance publique de commission, le mardi 29 novembre 2011, afin d'examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) – N[os] 1 à 1*ter* et Annexes 4 à 4*ter* et 9*ter*) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux*: Mme Bertouille (Présidente), M. Bolland, Mme Defraigne, M. Gadenne, Mmes Goffinet, Gonzalez Moyano, Kapompolé (Rapporteuse), MM. Kubla, Noiret, Pirlot, Mme Simonis, M. Wesphael.

Ont assisté à la réunion : M. Disabato.
M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

I. EXPOSÉ DE M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

M. le Ministre souligne qu'au budget des recettes pour l'année 2012, les prévisions établies pour son secteur budgétaire représentent un montant total de 27 100 000 euros, soit une majoration de 1,2 million d'euros par rapport au budget initial 2011.

L'augmentation observée pour 2012 résulte essentiellement des recettes à provenir des récupérations et des remboursements des primes à l'investissement aux entreprises qui sont inscrites à l'article 51.02.

Les montants prévus à ce titre s'appuient sur une projection des recettes qui ont été ré-estimées dans le cadre de l'ajustement du budget 2011.

En termes d'importance relative, les deux postes principaux de recettes sont, d'une part, les dividendes à verser par les entreprises publiques prévus à l'article 27.01 pour 18,5 millions d'euros, soit un même montant que pour 2011, et, d'autre part, la contribution de l'État fédéral dans le financement de l'économie sociale qui est inscrite à l'article 49.04 pour 5,2 millions d'euros.

En ce qui concerne les recettes du secteur de l'économie sociale, M. le Ministre souhaite attirer l'attention sur les éléments suivants.

L'intervention de l'État fédéral dans le financement de ce secteur s'opère dans le cadre d'un accord de coopération relatif à l'économie plurielle conclu en 2005 et qui fait l'objet d'avenants fixant les contributions annuelles successives.

Depuis quelques années, outre le fait qu'en raison des délais requis pour la conclusion des avenants, les contributions de l'État fédéral sont mises en liquidation avec un décalage par rapport à l'exercice de référence, les versements de cette intervention financière suivent un rythme assez irrégulier.

En effet, la contribution de l'État fédéral afférente à l'exercice 2006 qui était prévue au budget des recettes de la Région de l'année 2008 a été enregistrée en 2009.

Pour 2007, c'était prévu en 2009 et cela a été effectivement versé au cours de l'année 2009. Pour 2009, la recette totale a donc été doublée et a atteint 10,2 millions d'euros.

La recette prévue au budget 2010 sur la base d'un projet d'avenant qui devait fixer le montant alloué par l'État fédéral pour l'exercice 2008 et qui a été conclu en avril 2010 n'a été perçue qu'en 2011.

Le projet d'avenant devant fixer le montant alloué aux entités fédérées pour l'année 2009 et qui aurait dû être versé en 2011 est toujours en voie de conclusion.

Dans ce contexte, il n'est pas prévu au budget des recettes de la Région pour l'année 2012 un « rattrapage » des contributions de l'État fédéral pour ce qui concerne les exercices 2009 et 2010.

Le montant inscrit pour 2012 est donc de 5,2 millions d'euros, soit la contribution relative à un seul exercice.

À ce sujet, M. le Ministre relève que, dans son avis sur les projets de décrets budgétaires de la Région wallonne pour l'année 2012, la Cour des comptes estime que la prévision faite en l'occurrence paraît réaliste.

M. le Ministre aborde alors les crédits budgétaires sollicités au budget général des dépenses pour 2012.

Pour l'ensemble de son secteur, les moyens d'action représentent 602,4 millions d'euros et les moyens de paiement, 521,5 millions d'euros, soit des augmentations respectives de 43,3 millions d'euros et de 44,1 millions d'euros par rapport au budget initial 2011.

La croissance en moyens d'action et de paiement par rapport au budget initial 2011 doit toutefois être relativisée en tenant compte du fait qu'au budget 2012, les crédits relatifs aux Actions prioritaires pour l'avenir wallon, aussi appelé Plan Marshall, ainsi qu'une partie des crédits destinés aux cofinancements européens sont inscrits directement dans les programmes budgétaires opérationnels, alors que ces crédits faisaient l'objet de provisions interdépartementales dans le budget 2011.

Pour son secteur budgétaire, les crédits destinés à l'apurement des engagements du Plan Marshall se montent à 17,8 millions d'euros pour l'année 2012. Les cofinancements européens représentent 5,4 millions d'euros en crédit d'engagement et 7,3 millions d'euros en crédits d'ordonnancement.

La confection du projet de budget 2012 s'est faite, en premier lieu, selon les principes qui avaient déterminé l'élaboration des budgets précédents.

Les différentes mesures de recettes additionnelles ou d'économies arrêtées dans le cadre des budgets 2010 et 2011 ont été prolongées. Ainsi notamment, les subventions allouées aux organismes d'intérêt public et aux organismes assimilés ne sont pas indexées en 2012.

Par ailleurs, tenant compte du contexte et des perspectives budgétaires difficiles auxquelles l'ensemble des pouvoirs publics est confronté et en particulier la Région, des recettes nouvelles et des mesures d'économies complémentaires ont été décidées pour l'année 2012.

M. le Ministre mentionne à cet égard la mesure transversale de réduction des crédits formant le solde des dépenses primaires pour un montant total de 48 millions d'euros en moyens d'action et en moyens de paiement. Répartie au *prorata* des enveloppes ministérielles respectives, cette mesure s'est traduite par une réduction de 7,5 millions d'euros des crédits de son secteur budgétaire.

Le projet de budget pour 2012 intègre toutefois, ou reconduit le cas échéant, des moyens additionnels en faveur de différentes politiques menées par le Gouvernement.

Pour les matières relevant de son secteur, il a été décidé de maintenir au budget 2012, à concurrence de 15 millions d'euros, les crédits d'engagement additionnels destinés aux primes à l'investissement en faveur des P.M.E. et des grandes entreprises qui avaient été accordés précédemment mais de manière non récurrente.

Par ailleurs, des moyens supplémentaires à concurrence de 6 millions d'euros sont octroyés pour les primes à l'emploi en faveur des très petites entreprises.

Une majoration de 1 million d'euros est aussi prévue pour le financement des missions complémentaires confiées à la SOWALFIN.

Enfin, des moyens nouveaux à concurrence de 29,5 millions d'euros en engagement et de 7 millions d'euros en ordonnancement sont inscrits pour le financement des dossiers relatifs aux technologies nouvelles.

Pour les actions du Plan Marshall 2.vert relevant de son secteur budgétaire, les crédits inscrits au budget 2012 se montent à 112,8 millions d'euros en engagement et à 91,1 millions d'euros en ordonnancement, contre respectivement 106,4 millions d'euros et 84,7 millions d'euros au budget initial de l'année 2011.

Les crédits du Plan Marshall 2.vert inscrits au budget 2012 devront ainsi permettre une exécution des mesures conforme aux objectifs fixés et à la programmation budgétaire pluriannuelle qui est arrêtée.

Établies sur la base de ces éléments, les propositions budgétaires 2012 appellent les commentaires suivants, par programme du budget.

Pour le programme 09.10 « Commerce extérieur et investisseurs étrangers », les moyens d'action et de paiement atteignent 75,8 millions d'euros.

La légère diminution de 600 000 euros par rapport au budget initial 2011 résulte de plusieurs variations.

Conformément à la programmation budgétaire du Plan Marshall 2.vert, les allocations de base afférentes aux différentes mesures dont l'exécution est assurée par l'AWEx atteignent 11,9 millions d'euros, soit une diminution de 400 000 euros, par rapport aux crédits 2011.

Les allocations de base 41.04 et 41.09 relatives, d'une part, au financement des « lignes bilatérales » et « pays émergents » de la SOFINEX et, d'autre part, à la participation des entreprises wallonnes à des fonds internationaux, sont alimentées à concurrence de 2 millions d'euros, alors qu'elles ne l'avaient pas été dans le budget 2011.

Le soutien à l'exportation et l'accueil des investisseurs étrangers dans le cadre des pôles de compétitivité bénéficiera d'un crédit global de 7,4 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros au précédent budget 2011.

Pour le renforcement de la notoriété et de l'image de la Wallonie au plan international, un crédit de 1 million d'euros est prévu à l'allocation de base 41.12 contre 1,5 million d'euros au budget 2011.

Pour les autres mesures du Plan Marshall 2.vert, à savoir les bourses Explort, le soutien des possibilités de partenariats et de sous-traitance des entreprises wallonnes de haut niveau et le financement des centres de services créés en Wallonie pour répondre aux besoins des investisseurs étrangers, les mêmes crédits que ceux alloués au budget 2011 sont prévus en 2012.

Par ailleurs, hors plan Marshall 2.vert, la subvention 2012 destinée à l'Agence pour le commerce extérieur qui est financée par l'État fédéral et les entités fédérées a été réduite de 200 000 euros par rapport au budget initial 2011, pour aligner la contribution de la Région wallonne sur celle des deux autres régions du pays.

M. le Ministre en vient alors au secteur de l'économie qui fait l'objet des programmes 18.02, 18.03, 18.05 et 18.06.

Les crédits consacrés à ce secteur représentent au total 399,1 millions d'euros en moyens d'action et 341,4 millions d'euros en moyens de paiement. Une croissance de 7,6 millions d'euros en engagement et de 25,8 millions d'euros en ordonnancement est donc observée par rapport au budget initial 2011.

Au programme 18.02 « Expansion économique », les crédits pour 2012 atteignent 82,1 millions d'euros en engagement et 46,2 millions d'euros en ordonnancement, soit des augmentations respectives de 5 millions d'euros et de 6,3 millions d'euros par rapport au budget initial 2011.

Les augmentations résultent des principaux éléments suivants.

D'une part, des crédits de cofinancements européens sont inscrits directement dans ce programme opérationnel pour des montants de 5,4 millions d'euros en engagement et de 3,7 millions d'euros en ordonnancement.

De même, des moyens nouveaux sont prévus pour l'apurement de l'encours du Plan Marshall, à concurrence de 1 million d'euros, et pour le Plan Marshall 2.vert, à concurrence de 5 millions d'euros en engagement et de 1,8 million d'euros en ordonnancement.

D'autre part, une réduction de 5 millions d'euros est observée pour les crédits d'engagement relatifs aux primes favorisant la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, reprises à l'allocation de base 51.02.

À ce sujet, M. le Ministre rappelle qu'au feuilleton d'ajustement 2011, le crédit d'engagement de cette allocation de base avait dû être augmenté de 19 millions d'euros pour faire face à la croissance constatée, surtout depuis la fin 2010, dans les dossiers d'investissement introduits pour la filière photovoltaïque.

Dans ce contexte, il avait été décidé d'adapter le régime d'aide afin d'assurer la maîtrise de son impact budgétaire, notamment.

Une évaluation du dispositif a été menée faisant apparaître qu'en tenant compte de la diminution du prix des installations photovoltaïques et du mécanisme d'octroi de certificats verts, l'octroi de la prime à l'investissement n'était plus nécessaire pour assurer la rentabilité de ce type d'équipement.

Aussi, un arrêté du Gouvernement a-t-il été adopté en deuxième lecture par le Gouvernement wallon du 20 octobre 2011, lequel entrera en vigueur pour ramener à zéro le taux de la prime de la filière « photovoltaïque ».

Au programme 18.03 « Restructuration et développement », les moyens budgétaires atteignent pour 2012, 131,8 millions d'euros contre 133,5 millions d'euros au budget précédent.

Les crédits de ce programme sont donc relativement stables par rapport au budget initial de l'année précédente.

Les crédits destinés aux interventions de la Région wallonne dans le développement et la restructuration des entreprises *via* les outils financiers que sont la SOGEPA et la SOWALFIN, et au soutien du Pôle de l'image sont maintenus globalement à 70 millions d'euros.

Les crédits relatifs au Plan Marshall 2.vert représentent 60,6 millions d'euros contre 61,6 millions d'euros au budget initial 2011.

Dans ce cadre, seront financées les mesures et les actions suivantes du Plan Marshall 2.vert :

– le développement de l'incubateur « Motorisations propres » sur le site du campus automobile de Spa-Francorchamps afin de mettre à disposition des T.P.E. et des P.M.E. actives dans ce domaine une plate-forme technologique dotée d'équipements de haut niveau;
– le soutien des investissements publics *via* la SOFIPOLE;
– le renforcement du soutien aux technologies environnementales, notamment en faveur des *Spin-off* innovantes et de l'axe « développement durable » dans les incubateurs;
– le renforcement de l'axe « développement durable » dans les incubateurs thématiques, à l'intervention notamment de *Wallonia space logistics* (WSL);
– le renforcement de l'action de la SOFINEX en faveur des grandes entreprises et des P.M.E. qui veulent s'implanter sur les marchés étrangers *via* la SOWALFIN et la SRIW;
– la mise en place d'une culture de la seconde chance afin de permettre l'accès des entrepreneurs faillis au crédit, *via* un système de garantie spécifique pour les crédits bancaires, selon le dispositif de réassurance des sociétés de cautionnement mutuel;
– le renforcement des dispositifs régionaux de garantie pour encourager l'octroi de prêts aux entreprises, notamment les P.M.E., par l'extension du champ d'application et des conditions de garantie SOWALFIN, SOCAMUT et GELIGAR;
– les actions en faveur de la transmission des entreprises, notamment *via* le plafond d'intervention des Invests;
– le renforcement du soutien aux indépendants et professions libérales par l'octroi automatique, moyennant un plafond d'engagement et d'un « *stop loss* » prédéfini, de garanties de crédits et de prêts subordonnés introduits par les organismes bancaires;
– le soutien à l'entrepreneuriat féminin, en particulier *via* le microcrédit.

En ce qui concerne la structure budgétaire mise en place, M. le Ministre tient à attirer l'attention sur le fait que plusieurs allocations de base relatives à ces mesures du Plan Marshall 2.vert étaient reprises au budget 2011 dans la classe économique 51 mais sont reclassées en code 81 dans le budget 2012.

Les montants concernés représentent en fait des provisions tenant lieu de « réserves mathématiques » constituées au sein des structures chargées de la mise en œuvre des mesures en question.

Selon les modalités du traitement comptable des opérations financières et non financières au regard de la réglementation SEC 95 que le Ministre du Budget est chargé de régler avec l'Institut des comptes nationaux, le versement des montants prévus à ces allocations de base est à considérer, dans un premier temps, comme une opération interne au secteur des unités institutionnelles de la Région wallonne (secteur S 1312).

Lorsque des interventions au profit de tiers seront liquidées à charge de ces provisions, les montants concernés seront alors qualifiés, le cas échéant, en opérations non financières (par exemple, en transfert en capital).

Au programme 18.05 « Politique économique », les moyens d'action et de paiement atteignent un montant de 13,7 millions d'euros.

Les moyens en engagement et en ordonnancement de ce programme qui sont consacrés au Plan Marshall 2.vert représentent 7,1 millions d'euros.

Ces crédits se rapportent notamment aux dépenses de consultance et de jury pour les projets des Pôles de compétitivité, aux actions de sensibilisation à l'éco-conception et à l'éco-design et, enfin, aux actions menées par l'Agence de stimulation économique.

La réduction observée des moyens d'actions par rapport à 2011, soit 5,5 millions d'euros, résulte essentiellement de la diminution du crédit d'engagement de l'allocation de base 31.04 relative aux cellules opérationnelles des pôles de compétitivité qui est ramené de 7,2 à 2,8 millions d'euros.

Cette réduction est opérée en raison du fait que les subventions à prévoir pour les cellules opérationnelles font l'objet en 2011 d'un engagement global pour toute la période de programmation du Plan Marshall 2.vert.

Par ailleurs, de nouvelles allocations de base en code 41 « Transfert de revenus à l'intérieur du secteur des administrations publiques » sont créées pour les subventions de fonctionnement de l'ASE (Agence de stimulation économique) octroyées dans le cadre du Plan Marshall 2.vert et dans le cadre de ses missions propres.

Ces subventions étaient précédemment codifiées en classe économique 31 « Subventions aux entreprises publiques ».

Cette modification est faite, en accord avec le service de la base documentaire générale, en tenant compte de la nature précise des activités de cette société anonyme de droit public.

Par ailleurs, une nouvelle allocation de base est créée au programme 18.05 pour financer un projet pilote dans le cadre du développement d'une politique industrielle durable, alimentée de 550 000 euros en engagement et de 400 000 euros en ordonnancement.

L'objectif poursuivi est notamment de répondre aux orientations européennes définies dans le cadre de l'efficacité des ressources et d'une économie « bas carbone ».

Les expériences et les réflexions dégagées dans ce cadre devront mener à la définition de bases claires pour le développement d'une politique industrielle durable en Wallonie.

Au programme 18.06 « P.M.E. et Classes moyennes », les moyens d'action et de paiement atteignent pour 2012 respectivement 171,4 millions d'euros et 149,7 millions d'euros.

Dans ce programme budgétaire, les crédits destinés au financement des actions du Plan Marshall 2.vert représentent 20,7 millions d'euros en engagement et 6,9 millions d'euros en ordonnancement.

L'écart observé entre les moyens d'actions et les moyens de paiement du Plan Marshal1 2.vert résulte des inscriptions budgétaires relatives aux bonus zones franches urbaines et zones franches rurales octroyés complémentairement aux primes à l'investissement des P.M.E.

À ce stade, les dossiers introduits nécessitent en effet principalement des crédits d'engagement. Les ordonnancements seront à prévoir au fur et à mesure de l'exécution des programmes d'investissements.

Hors Plan Marshall 2.vert, il est à souligner que le crédit inscrit à l'allocation de base 31.08 pour les primes à l'emploi octroyées aux très petites entreprises est majoré de 6 millions d'euros pour atteindre 24,7 millions d'euros.

Lors des deux précédents exercices budgétaires, M. le Ministre rappelle qu'il avait attiré l'attention de la présente commission sur le fait qu'en raison des modifications apportées aux conditions d'octroi de cette aide et aux mesures de simplification administrative mises en œuvre, les dépenses avaient atteint un volume mensuel de l'ordre de 2 millions d'euros.

Par rapport au crédit récurrent de l'allocation de base 31.08 qui s'élevait à 18 millions d'euros, des crédits supplémentaires avaient dû être dégagés à l'occasion du feuilleton d'ajustement des budgets 2010 et 2011 afin qu'aucun retard dans la liquidation des aides aux bénéficiaires ne soit à déplorer.

Le refinancement de ce dispositif d'aide qui est à présent opéré dans le cadre du budget 2012 permettra de rencontrer structurellement les besoins en la matière.

Enfin, pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement additionnelles auxquelles la SOWALFIN doit faire face dans le cadre des différentes missions qui lui sont déléguées par la Région wallonne, en relation notamment avec les projets innovants au sein des P.M.E. wallonnes « Novallia » et de l'ingénierie financière « SOCAMUT », l'allocation de base 31.07 est portée à 1,1 million d'euros.

Au programme 18.04 « Zonings », les moyens d'action de l'ordre de 48,6 millions d'euros et les moyens de paiement de l'ordre de 53,8 millions d'euros augmentent par rapport à 2011 de respectivement 3,8 millions d'euros et de 9,3 millions d'euros.

L'augmentation des moyens de paiement résulte principalement de l'inscription directe dans ce programme des crédits destinés à l'apurement de l'encours du Plan Marshall pour 3,2 millions d'euros et aux cofinancements européens pour 3,6 millions d'euros.

L'allocation de base 51.14 qui a été créée au feuilleton d'ajustement 2011 pour initier une expérience pilote visant à permettre à d'anciennes zones d'activité économique d'être repensées et harmonisées est alimentée de 2 millions d'euros en engagement et en ordonnancement.

M. le Ministre rappelle que cette expérience pilote s'adresse aux opérateurs de développement économique et aux communes reconnus dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques et qu'elle concerne les zones d'activités économiques antérieures à 1985.

Par ailleurs, les allocations de base relatives aux interventions dans le cadre du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques *via* le mécanisme SOWAFINAL sont complétées par une nouvelle allocation portant spécifiquement sur le financement alternatif mis en place dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

Les montants de ces différentes allocations de base sont fixés sur la base des conventions de financement existantes.

Pour le programme 18.15 « Économie sociale », les moyens d'action et de paiement pour 2012 atteignent 20,9 millions d'euros en moyens d'action et 17,6 millions d'euros en moyens de paiement, contre respectivement 17,4 millions d'euros et 16,9 millions d'euros au budget initial 2011.

La croissance de 3,5 millions d'euros des crédits d'engagement résulte de l'inscription de 4 millions d'euros pour la mise en œuvre de la mesure du Plan Marshall 2.vert relative à la création de plateformes logistiques pour les centres urbains.

Par ailleurs, il est créé au sein du programme 18.15 une nouvelle allocation de base 31.21, alimentée de 200 000 euros en engagement et de 100 000 euros en ordonnancement, afin de subventionner les sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie sociale.

L'activité immobilière en question vise à remettre des logements sur le marché locatif et à proposer des espaces destinés à être occupés professionnellement par des ASBL pour des entreprises d'économie sociale.

À ce sujet, M. le Ministre indique qu'en 2006, une mission avait été déléguée à la SOWECSOM pour lui permettre d'aider à la constitution de sociétés à finalité sociale dans le secteur immobilier.

Le dispositif alors mis en place sous la dénomination VESTA a rencontré, après une phase de démarrage plus lente en raison notamment des clarifications juridiques nécessaires, un succès grandissant, tant par le nombre de projets que par leur dimension.

Aussi, le Gouvernement wallon a-t-il décidé de pérenniser la mesure et un arrêté relatif à la reconnaissance et au financement d'économie sociale dans le secteur immobilier est en voie d'adoption.

Au programme 18.25, « Politiques croisées dans le cadre de la formation » qui concerne pour les compétences de M. le Ministre, les crédits consacrés aux projets Cyberclasses et Cyberécoles, les moyens prévus pour 2012 sont globalement équivalents à ceux alloués pour 2011.

M. le Ministre désire clore son exposé par le programme 18.35 « Innovation – Nouvelles Technologies – Technologies de l'information et de la Communication ».

Pour l'année 2012, les moyens d'action atteignent 43 millions d'euros et les moyens de paiement, 17,5 millions d'euros contre respectivement 13,5 millions d'euros et 10,6 millions d'euros au budget initial 2011.

L'importante augmentation de 29,5 millions d'euros des moyens d'action résulte de l'inscription de crédits destinés au financement des dossiers relatifs aux technologies nouvelles, qui sont instruits notamment en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie.

Trois allocations de base 32.02, 41.01 et 81.01 sont créées dans ce cadre.

Les allocations de base 32.02 et 41.01 sont alimentées chacune à concurrence de 2 millions d'euros en engagement et de 1 million d'euros en ordonnancement.

L'allocation de base 81.01 est alimentée à concurrence de 25,5 millions d'euros en engagement et de 5 millions d'euros en ordonnancement.

Pour ce qui concerne le programme « *Creative Wallonia* » qui est financé au départ de l'allocation de base 01.01, les moyens budgétaires pour 2012 sont maintenus à un même montant qu'au budget 2011, soit 8 millions d'euros en engagement et 5,3 millions d'euros en ordonnancement.

À ce sujet, M. le Ministre rappelle que le programme « *Creative Wallonia* » se structure en trois axes qui sont : la promotion de la société de la créativité, la fertilisation des pratiques innovantes et le soutien à la production innovante.

Chacun de ces axes se décline en une série de mesures qui sont détaillées dans l'Exposé général du budget.

Présentées au Gouvernement wallon en mai 2010, les diverses mesures du programme « *Creative Wallonia* » ont été mises en œuvre progressivement à la fin de l'année 2010.

Pour plusieurs des mesures, l'année 2011 a donc constitué une phase pilote. L'année 2012 sera celle de leur évaluation et de la pérennisation de certains dispositifs.

En 2012, seront également opérationnalisées des mesures qui ne font pas encore l'objet d'une mise en pratique.

Parmi les différentes actions prévues pour 2012, M. le Ministre mentionne entre autres :

– la pérennisation de la plate-forme « ID Campus »;
– l'opérationnalisation des mesures prioritaires du « Master Plan TIC »;
– l'organisation en 2012 d'événements tels que la semaine de la créativité;
– la mise en place du réseau de *coworking;*
– la pérennisation des dispositifs « *Boost Up* », « Cross Media » et « Industrie Créative ».

Voilà ainsi exposés les éléments essentiels du projet de budget de la Région wallonne pour l'année 2012 pour ce qui concerne les compétences du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Kubla pense qu'il y a deux façons d'aborder un budget et notamment le budget de l'économie.

La première façon, c'est celle utilisée par M. le Ministre, c'est-à-dire une longue énumération des postes en marquant les « plus » et les « moins » ainsi que les glissements et en les justifiant par le fait qu'il y a un peu moins de mesures de telle nature, un peu plus de telle autre, un peu de retard ici, un peu de compensation là-bas, mais au total globalement on s'inscrit dans la logique d'une stabilité budgétaire. Car en fait, c'est cela qu'on peut dire.

M. le Ministre a participé à l'effort général que les divers ministres ont dû faire et, l'un dans l'autre, le budget tel que présenté est celui de la continuité pure et simple.

L'intervenant ne décèle pas l'intérêt qu'il y aurait à commencer à poser chaque fois, à chaque ligne du budget, pourquoi il est constaté une diminution de 100 000 euros, par exemple, ou pourquoi un crédit a augmenté de 25 000 euros, par exemple. C'est une vision du débat budgétaire qui serait un peu stérile.

M. Kubla préfère la deuxième approche, laquelle lui semble plus essentielle.

Il a le sentiment que M. le Ministre est à la tête du département qui est le plus important dans les circonstances actuelles.

Toutes les familles politiques sont cosignataires d'un accord institutionnel qui les met dans l'obligation dans dix ans d'assumer le destin de la Région à partir des ressources et de la dynamique que l'économie connaîtra.

Il reste dix ans pour accomplir cela.

Des signes laissent-ils percevoir qu'on est sur cette ligne vertueuse ? Force est de constater que non, c'est plutôt le contraire. En témoigne notamment la fermeture à Liège de la phase à chaud. Certains pensent que c'est la préfiguration d'une fermeture du froid et que c'est en tout cas la suppression de milliers d'emplois qui est en jeu. Tout récemment, le secteur de l'armement a fait part de son émoi parce que ce dernier craint l'application d'une série de mesures.

Il est patent qu'en ce qui concerne l'armement, il y a des signaux d'alarme qui sont donnés et qui sont source d'inquiétude.

En outre, en Province du Brabant wallon, ce sont les laboratoires Thissen qui font l'objet d'une fermeture.

Bref, de nombreux signaux s'accumulent. M. Kubla déclare n'en percevoir pas d'autres qui viendraient prendre le contre-pied de cette tendance. Il ne perçoit pas dans le paysage économique du moment de grands signes positifs, d'investissements étrangers majeurs, de développements importants.

Quant aux résultats observés en matière d'exportation, il faut savoir que l'on exporte à peu près pour 18 % des exportations belges. Forcément, quand on passe, par exemple, à 20 %, on fait des bons de joie. M. Kubla rappelle qu'il a été en charge, comme l'est actuellement M. le Ministre Marcourt, de ce département. C'est M. Suinen qui faisait traditionnellement les informations à la place de M. le Ministre. Cela n'a pas changé. Il vient donc régulièrement expliquer comment cela va après un creux, ignorant une lecture en pourcentage.

Or en termes de pourcentage, il suffit que le prix de l'acier, par exemple, augmente de 30 % et sans rien faire, on augmente de 15 % les exportations.

Il faut bien mesurer à quoi cela est dû parce que dans certains cas, c'est simplement l'évolution du prix des produits.

Quand on sait à quel point l'acier est important dans l'exportation et combien il a été fluctuant, à des moments de pointe de valeur, on pouvait évidemment se frotter les mains du pourcentage d'exportation.

Mais, pour arriver à une simple proportion égale au pourcentage de population, il y a encore du travail à faire.

L'intervenant déclare se réjouir de chaque point de progrès, mais dans le même temps pense que la route est encore longue.

Il se veut de regarder avec objectivité tous les signaux. Une fois de plus, il se refuse de vouloir se réjouir quand cela va mal. Tant mieux si un secteur d'emploi s'améliore, tant mieux si les exportations progressent, tant mieux si on investit en Wallonie, mais en attendant on annonce une récession sur l'Europe, une croissance non pas telle que le Gouvernement l'a prévue dans son budget, mais carrément de l'ordre de zéro % pour l'année prochaine. Or ce n'est qu'à partir de 2 % qu'on commence à créer de l'emploi; en-dessous de 2 % de croissance, c'est très difficile de stabiliser. Donc, avec une croissance « plate » et zéro pour cent en perspective, il est évident que l'emploi va souffrir qu'on le veuille ou non.

Toute cette tendance inquiète profondément l'intervenant. Il se dit convaincu que M. le Ministre partage cette inquiétude et il mesure la faible part d'action qu'il peut avoir sur ces grandes tendances. En effet, ce n'est pas le ministre wallon de l'économie qui peut, à lui seul, faire changer le paysage économique de la Région, alors qu'on est en quelque sorte une « petite île » au milieu d'un immense ensemble et que les tendances sont évidemment aujourd'hui bien plus qu'européennes, elles sont bien souvent mondiales.

Il reste donc dix ans au bout desquels on va dire un peu en substance : « Mesdames et Messieurs les Wallonnes et les Wallons, c'est à partir de la richesse que la Région va produire qu'on va devoir financer le fonctionnement », c'est-à-dire la politique sociale, la politique du logement, le soutien aux communes, la recherche, ... Bref, toutes les grandes compétences qui sont « budgétivores », qu'on le veuille ou non. Pour ce faire, il faut des moyens. Cet ensemble de politiques ne produit pas de richesse, ou du moins très indirectement, à l'exemple du logement. Plus fondamentalement, c'est un défi qu'on doit avoir constamment à l'esprit.

Sachant cela, l'intervenant demande à M. le Ministre de quelle manière il peut dans la mesure de ses moyens et de son budget contribuer à prendre le chemin du renouveau.

Lors de son exposé, les mots « Plan Marshall 2.vert » ont été abondamment cités. C'est devenu un peu comme un slogan. Dès qu'on pose une question à un membre de la majorité et qu'on demande ce qu'il fait, il est brandi les termes « Plan Marshall 2.vert ».

Le Plan Marshall 2.vert est devenu sans arrêt, de manière répétitive, comme le Plan Marshall initial l'était et comme le Contrat d'avenir pour la Wallonie avait commencé à l'initier d'ailleurs, une sorte de réponse à tout.

Mais quelle est exactement l'évaluation, la méthode de travail ?

Car durant tout un moment, les mesures du Plan Marshall qui étaient énumérées étaient inconnues du grand public. Cela va de soi, on connaît juste le nom qu'on martèle et on ne sait pas ce qu'il y a derrière. L'homme de la rue est sans doute incapable d'énoncer une seule mesure du Plan Marshall 2.vert.

On se contente de dire qu'on a pris l'arrêté qui réalise la mesure x ou y du Plan Marshall 2.vert et donc qu'on est à 100 % de réalisation de la mesure. Les effets, cela, c'est autre chose.

On a mis en place une structure. On a donné un crédit. On a lancé un appel à projets. Donc, mission accomplie, en quelque sorte.

Est-ce que, contrairement à cette approche-là, on va beaucoup plus loin ? Est-ce qu'on peut dire aujourd'hui quels sont les effets ?

Le Plan Marshall qui n'est pas le 2.vert, mais qui était le père plutôt de celui-ci, existe depuis longtemps. Ce Plan Marshall a déjà dû donner naissance au 2.vert pour être modifié, pour donner une nouvelle impulsion. Quel est le bilan ?

Qu'est-ce qu'il y a comme emplois qui ont été créés ? Quelle est la modification structurelle du dynamisme économique qu'on est supposé voir en Wallonie ?

Cela, c'est vraiment une question qui, solutionnée, donnerait un éclairage parce que, quand on fait si souvent appel dans un exposé au fait que la démarche est liée à des mesures du Plan Marshall 2.vert, cela implique qu'on a un bilan de ce plan, qu'on puisse dire qu'il fonctionne ou qu'il a mobilisé les esprits, qu'il se traduit par un changement, qu'il y a des indices qui progressent grâce à son effet ou bien qu'on en est encore au stade de la mise en place et qu'on ne verra que plus tard si cela donne quelque chose. Mais, si on ne sait pas prouver qu'il fonctionne, il ne faut alors pas en faire un slogan.

M. Kubla affirme se trouver dans cet imbroglio intellectuel de comprendre exactement ce que cela a donné concrètement puisque c'est vraiment l'ossature de l'argumentation budgétaire.

Dans la foulée, il estime que quelques grands aspects mériteraient un peu de recul et de réflexion. Où en est aujourd'hui la politique des zonings ? Est-ce que, à l'heure actuelle, on manque d'endroits aménagés pour accueillir les entreprises, alors qu'on a de l'espace ? Il faut simplement déterminer où on les met, les équiper et faire des appels pour qu'on vienne. On s'est heurté aux lenteurs du CWATUPE. On s'est heurté à des recours. On s'est heurté à des problèmes de toute nature, y compris financière. Si bien que finalement, aujourd'hui, M. Kubla s'interroge sur le fait de savoir si sur les dizaines de zonings qui étaient prévus, combien existent concrètement, sont équipés et sont prêts à fonctionner. En tout cas, cet aspect a toujours été évoqué comme une richesse de la Wallonie : de l'espace situé au centre de l'Europe avec de bonnes infrastructures. Il n'y a plus qu'à mettre en place les zonings, disait-on. Cela lui paraissait être un pas décisif, mais l'intervenant n'a pourtant pas le sentiment qu'il est fortement concrétisé à cette heure.

Autre point qui lui paraît être important : la rationalisation des outils.

M. le Ministre-Président parle souvent de la simplification. Il faut que les entreprises, les investisseurs, les petits entrepreneurs ne soient pas accablés de tracasseries administratives.

M. Kubla fait remarquer que tout au long de son exposé, M. le Ministre a employé beaucoup de noms d'outils qui ont sans doute tous une finalité bien précise, mais qui sont à chaque fois une structure différente dont il faut trouver l'adresse, trouver l'interlocuteur et voir l'efficacité. Au Royaume-Uni, en Écosse plus précisément, le problème a été résolu en disant qu'il y a un outil et que tout se passe au sein de cet outil. L'entrepreneur y va d'office, c'est souvent d'ailleurs un bâtiment moderne significatif au cœur de la ville, et là il est guidé vers les divers bureaux. Il n'y a qu'un interlocuteur qui est l'outil du Gouvernement. En revanche, en Wallonie, il y a beaucoup d'outils à disposition qui sont autant de petites chefferies où il y a un directeur qui n'est peut-être pas toujours en accord avec le Gouvernement, du moins le Gouvernement doit parfois faire un effort pour les convaincre. M. le Ministre en mesure sans doute la difficulté.

Mais, dans tout cela, le demandeur s'interroge pour savoir où il doit se rendre.

M. Kubla met en exergue le cas de certaines personnes qui ont fait une demande toute simple, comme par exemple réaliser leur site internet, avec les aides de la Région et pour qui un an après, la réponse n'est toujours pas parvenue. Est-ce que c'est parce que les crédits sont épuisés qu'on fait traîner les dossiers pour être réalimentés dans le budget suivant ?

Des délais pareils pour des petites entreprises qui veulent démarrer, cela fait perdre toute l'influence. Il en va de même pour les primes au démarrage. Les délais entre le moment où on introduit la demande de prime qui porte sur un projet innovant et le moment où le Gouvernement prend une décision restent préoccupants pour des cas concrets vécus par une série de personnes. Les délais sont longs. Cette multiplication des outils avec cette lenteur administrative constitue toujours aux yeux de l'intervenant un frein au développement économique. Et de penser qu'il y a une partie de la réponse qui n'est pas dans ce projet de budget.

Enfin, en guise de dernière remarque générale, M. Kubla porte l'observation sur les grands outils : quelles sont aujourd'hui leurs perspectives ? Comment le Gouvernement voit-il aujourd'hui leur coexistence ? Y a-t-il un projet d'en faire un seul grand pôle SRIW-SOWALFIN-SOGEPA ? Ou bien restent-ils une fois pour toutes séparés ? Ce sont des outils essentiels. Il y a donc les missions déléguées, mais à côté de cela il y a toute cette politique de sauvetage d'entreprises, d'investissements dans de nouveaux projets et donc, la façon dont le Gouvernement les guide peut avoir de l'importance dans la réflexion finale.

En synthèse, M. Kubla déclare que M. le Ministre est à la tête du département qui aurait dû bénéficier de l'appui financier le plus important au niveau des choix budgétaires pour cette année et pour les années suivantes, tout en ne mésestimant pas l'influence que peut avoir le portefeuille du logement ou le portefeuille des affaires sociales, par exemple. Derrière chaque euro dépensé, il y a un bénéficiaire, donc, chaque fois que l'on se serre la ceinture, il y a des cris. Mais dans dix ans, ce sera le résultat essentiellement de ce qui apparaîtra comme lié à l'action développée par M. le Ministre, c'est-à-dire le niveau de l'économie qui va déterminer de manière durable, le niveau de vie de la Wallonie. Soit, le budget se racrapote très vite parce qu'on n'a pas les moyens de continuer sur le rythme actuel qui est basé entre autres sur les transferts ou bien, on a, en dix ans, réussi la reconversion d'une Région. M. Kubla ne perçoit pas les mentalités changer tellement et continue à constater que les projets, que les entreprises existantes ont des difficultés, alors qu'on annonce

une évolution pour au moins deux, voire trois ans, très basse. M. Kubla se demande comment on va pouvoir affronter l'échéance fixée.

C'est pourquoi, M. Kubla répète que ce budget est essentiel. Il est quelque peu décevant de constater que celui-ci est stable. Il aurait préféré que le Gouvernement dise en substance : « nous mettons le paquet pour développer l'économie », mais pour cela, encore faut-il qu'il y ait un lien entre les moyens budgétaires et le dynamisme économique. Cela reste peut-être à démontrer. La question peut alors se poser pour l'ensemble des postes budgétaires qui sont inscrits. Si on n'est pas convaincu que plus d'argent donne plus de développement, la stabilité, ici, a-t-elle un sens ? Quelle est la réaction de M. le Ministre vis-à-vis de ces propos ?

M. Noiret note que M. Kubla a parlé de budget stable dans un contexte où on est en contraction, et entre autres sur les moyens – il ne faut pas oublier à cet égard que la majorité s'est fixé sur le plan budgétaire une trajectoire de réduction de l'endettement jusqu'à un équilibre des comptes et des budgets à l'horizon 2015 –. M. le Ministre s'en sort avec un budget stable en proportion sur l'ensemble; cela voudrait donc dire que le budget a plutôt bien évolué.

M. Noiret croit surtout que ce qui est important à retenir dans une discussion budgétaire, et on a déjà beaucoup évoqué ces questions au cours de la réunion de la Commission du budget consacrée à l'examen du budget général, c'est qu'effectivement on est dans un contexte d'extrême volatilité sur les données à partir desquelles on travaille. Cela porte surtout pour ce qui concerne les recettes et plus spécifiquement le choix effectué en termes d'indice de croissance, lequel aux dires de M. Kubla ne serait pas pertinent à l'heure d'aujourd'hui. Peut-être, mais bien intelligent qui pourrait dire quel sera le taux de croissance en 2012 d'autant que la volatilité va dans les deux sens. En 2009, on prévoyait à un moment donné de l'année des difficultés extrêmes, or il s'est révélé un peu plus tard que celles-ci ne l'étaient pas à ce point; elles le sont en revanche redevenues à d'autres moments. Cela constitue vraiment un indicateur, non seulement, sur le plan financier, mais aussi, sur le plan économique. Tout le monde admet que l'on vit dans un contexte de société qui est extrêmement et de plus en plus difficile à comprendre, à analyser, à modéliser. Il est donc d'autant plus difficile à construire des programmes d'actions qui permettent de redévelopper.

M. Noiret fait observer que l'on est face à des défis tout à fait importants en matière de redéploiement économique en Wallonie, mais aussi de transition. La transition se fait vers une économie durable. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire une économie qui soit moins soumise aux aléas du monde financier international et à l'économie de plus en plus virtuelle pour rendre de la réalité à l'économie au bénéfice des populations dont la responsabilité de la gestion de ces sociétés a été confiée aux décideurs politiques. Et aussi, une économie moins soumise aux composés carbone dont on sait que le pétrole est à un prix qui augmente de plus en plus, ce qui est notamment lié à sa rareté programmée. Et puis, il y a aussi la modification du climat qui est liée à un certain type d'activités humaines. Et M. Noiret de s'empresser d'affirmer que cela ne veut pas dire qu'il ne faut plus d'activités; il faut réorganiser les types d'activités vers une manière de faire de l'économie, de produire, de consommer, d'échanger ces productions qui soit plus respectueuse de la vie sur terre qui fait en sorte que les sociétés pourront continuer à évoluer encore durant de très longues années.

En présence de ces défis-là, on n'a d'autre choix que d'y répondre dans un contexte qui est de plus en plus difficile. Cela, c'est le cadre dans lequel se situe l'analyse. L'intervenant estime que c'est important de se le rappeler quand on aborde les questions budgétaires. Il constate que, pour ce qui est des budgets de M. le Ministre, de manière assez globale, on retrouve des moyens maintenus, des moyens développés, des moyens réorganisés. Mais en tout cas, on vise l'efficience. Est-ce satisfaisant, suffisant ? À cela, M. Noiret est d'avis de dire que l'on améliore le modèle de plus en plus. L'intervenant déclare avoir aussi connaissance que certains nombres d'échanges et de concertations ont lieu au sein du Gouvernement pour consolider l'efficacité des outils, tout en réduisant leur nombre, mais en n'oubliant pas les missions. Pour le Commissaire, il est exact d'affirmer qu'il y a beaucoup d'outils en Wallonie, et cela est la conséquence d'une situation qui date depuis un certain temps. Ce qui est important, c'est qu'il y ait beaucoup d'initiatives, de propositions de soutiens, de rencontres avec l'ensemble des besoins exprimés par la société. On a évoqué ces temps-ci la nécessité d'améliorer la créativité, l'innovation; il y a des outils spécifiques pour cela. Il est important qu'il y ait deux choses : de la cohérence entre les outils existants et une plus grande efficacité possible. Donc, s'il faut réduire le nombre d'outils tout en maintenant les missions, en les organisant autrement, il n'y a pas de tabou en tout cas dans le chef des écologistes sur ces questions-là. Il est important aussi d'insister sur le fait que pour ce qui concerne le Plan Marshall 2.vert, les citoyens savent que cela existe mais qu'ils ne savent peut-être pas ce qu'il contient. Se pose donc la question de la visibilité. Qu'est-ce qui en 2012 va permettre une plus grande visibilité de ce qui est fait, permettant ainsi une plus grande mobilisation ? Ce qui se passe derrière ces plans, c'est la nécessité que les Wallonnes et les Wallons se sentent aujourd'hui partants pour être acteurs de ces transitions et de ce redéploiement. Ce n'est pas le Gouvernement, seul, ce n'est pas l'administration, seule, ce n'est pas seulement quelques entreprises qui doivent porter ce développement, c'est l'ensemble de la Wallonie et de ses composantes. Une question tout à fait centrale est de savoir comment ces mesures et ces ambitions peuvent être non seulement partagées, mais également comment les Wallons pourront y participer de manière très forte.

En clôture de son intervention, M. Noiret désire revenir sur les questions concernant l'économie sociale. Il note que M. le Ministre a souligné l'irrégularité des versements au niveau du Fédéral, ce qui n'est pas un fait nouveau. On peut espérer qu'à l'occasion des transferts de compétences, ce soit un défi important, majeur même. Mais il y a aussi un cer-

tain nombre d'outils qui reviendront à la Région wallonne et qui permettront sans doute d'un peu mieux gérer, avec une stabilité un peu plus grande pour les acteurs aussi.

Enfin, l'intervenant aborde la question relative à la plate-forme logistique pour centres urbains inscrite au chapitre consacré à l'économie sociale. Cela signifie-t-il que ce type de développement est un développement prioritairement confié au secteur de l'économie sociale ? Cela ne pose pas à M. Noiret de problème mais il estime cependant que c'est un indicateur intéressant qu'il faut pouvoir affirmer.

Mme Defraigne note que M. Kubla a pointé les grands défis, les grands enjeux de ce projet de budget et qu'on peut pointer que de façon générale, il y a une certaine rigueur puisque M. le Ministre est sans doute un des seuls membres du Gouvernement à pouvoir justifier les dépenses dans une optique de relance. L'intervenante pense qu'il serait utile que dans le présent projet de budget, soit joint un tableau des différentes mesures et par exemple, un détail des dépenses parce qu'on tente ici de faire des extrapolations, sans suffisamment de précisions.

Ce qui constitue peut-être le défaut de ce projet de budget, c'est le fait que l'on n'a peut-être pas saisi l'occasion de procéder à une véritable rationalisation de tous les outils publics actifs en économie. M. Kubla y a fait allusion. Cela manque de clarté, on a toujours l'impression qu'il s'agit d'une série d'outils et d'une série d'intervenants qu'on eût pu rationaliser.

En outre, il apparaît que le Plan « Actions-Industries » semble oublié; en tout cas, il n'est nulle part mentionné dans ce projet de budget.

Au niveau des recettes, il y a un élément à pointer et la variation la plus importante réside au niveau de l'augmentation des recettes inscrites à la récupération sur créance et contentieux au niveau des classes moyennes, des P.M.E. de l'économie sociale. Cela concerne les remboursements de primes octroyées à des P.M.E. en cas de non-respect des conditions d'octroi. Il y a une augmentation qui est budgétée à hauteur de 23 % des recettes prévues alors que cette augmentation avait déjà eu lieu à l'ajustement 2011. Est-ce que cette augmentation est le fruit d'un durcissement des procédures de contrôle ou une des conséquences de la crise que l'on traverse qui fait qu'un certain nombre de primes devraient être récupérées ? Quels sont les secteurs qui sont particulièrement concernés ? Et par rapport à ces estimations figurant à l'ajustement de 2011, est-ce que les prévisions ont été respectées ?

Un autre élément au niveau des dépenses concerne l'acuité du débat pour les crédits de code 8. Est-ce que, à ce niveau-là, on n'a pas tiré sur la ficelle un peu trop ? Qu'en est-il donc relativement aux octrois de crédits et de prise de participation ? Il semble que pour cet exercice budgétaire, M. le Ministre Antoine tire la sonnette d'alarme. Est-ce qu'on ne risque pas une requalification comptable par l'ICN (Institut des comptes nationaux) ?

Ce qui est peut-être dommage, dans la présentation de ce projet de budget, c'est que la justification pour éviter l'écueil pointé ici ne soit pas bétonnée. Or il semble que sur ce point il faudrait peut-être argumenter de façon plus précise pour éviter cette requalification, qui pour l'ensemble des compétences de M. le Ministre représente un crédit d'un montant de 122 millions d'euros.

Pour ce qui concerne les crédits de type code 8, l'intervenante répète qu'elle souligne l'absence de justification ou du moins une justification plutôt lacunaire alors qu'il eut été, lui semble-t-il, de bonne politique et de sagesse de justifier plus amplement afin d'éviter la requalification par l'ICN, requalification dont on a déjà débattu lors de précédentes discussions budgétaires, laquelle semble être crainte également par M. le Ministre Antoine.

Ce débat est quand même assez prégnant en ce moment. Et donc, ce montant de 122 millions d'euros représente un peu moins de la moitié du total des crédits de ce type dans le budget de M. le Ministre. Le problème est d'éviter de se faire rattraper au tournant par l'Union européenne et donc d'éviter cela.

Mme Defraigne fait remarquer qu'il n'est fait aucune référence à la FIWAPAC. Il n'a pas été donné communication du budget de cet organisme, pour lequel la Région a pourtant la tutelle. La Cour des comptes le déplore à son tour.

En termes de perspectives assez sombres, il convient de souligner l'affaire Dexia et la menace de dégradation de la note de cet organisme par Moody's. Dans la provision conjoncturelle, M. le Ministre Antoine prévoit plus de 14 millions de corrections possibles en lien avec cette filiale de la SRIW qui détient donc les actions Dexia de la Région.

Il est clair que l'absence de dividendes, que la chute de l'action Dexia, même s'il y a eu un léger rebond, mais il peut être de courte durée, entraîneront des conséquences négatives, ne serait-ce que pour le paiement des intérêts de l'emprunt de 750 millions d'euros qui est garanti par la Région.

L'intervenante souhaiterait que M. le Ministre expose son point de vue sur ce dossier. Est-ce que l'avenir de la FIWAPAC est assuré ? Est-il possible d'avoir connaissance de son budget et d'obtenir des explications sur les conséquences du dossier Dexia ?

M. le Ministre est-il en mesure d'expliquer l'impact des remboursements liés à l'emprunt obligataire en 2012 ? Est-ce que les coupons ont été payés ? Et, est-ce que le solde de la FIWAPAC ne risque-t-il pas de souffrir en 2012 ?

Sans verser dans le populisme, Mme Defraigne relève que M. le Ministre a augmenté son traitement de 3 000 euros, alors que M. le Ministre Antoine a déclaré dans le même temps qu'il acceptait une diminution de traitement de 5 %. Les ministres fédéraux procèdent à une telle diminution.

Mme Kapompolé voudrait souligner particulièrement le rôle de M. le Ministre et celui du Gouvernement, en termes de soutien aux entreprises. Il est vrai, dit-elle, que l'on vit des temps difficiles dus à la crise économique qui puise son origine dans un principe ultra-libéral de maximisation du profit. On le sait. On sait également que les institutions financières sont de plus en plus frileuses vis-à-vis des porteurs de projets, des personnes qui innovent en Région wallonne, qui ont envie de se lancer, qui ont véritablement l'esprit d'entreprendre, de grandes entreprises qui ont des projets, et le Gouvernement qui, par sa politique de soutien aux entreprises via les primes à l'emploi, via les aides à l'expansion économique, et donc les primes à l'investissement, est quelque part le garant qui pallie ce déficit criant de la mission des premières banques.

En ce qui concerne les projets de territoires, Mme Kapompolé pense que grâce aux différents outils mis en place dans la politique du Gouvernement, il y a un grand écho dans les sous-régions de Wallonie, que ce soit par rapport à *Creative Wallonia* où des liens se font, ou que ce soit par rapport au travail réalisé en matière d'éco-zonings. Il y a vraiment des liens très forts qui se construisent et à son avis, ceux-ci permettront encore, pour l'avenir, des développements très positifs.

Relativement à la question du *co-working*, Mme Kapompolé se demande quelle va être la méthodologie une fois que les lauréats seront connus, en termes d'application des bonnes pratiques. Parce que, selon elle, en-dehors de l'aspect ergonomique, *design*, il y a l'aspect outillage des locaux par rapport à toute une série d'outils nécessaires pour les personnes qui vont travailler dans ces espaces conviviaux de travail; il y a toute la question de l'animation aussi des *co-working*, et donc il est légitime de se demander si on a eu l'occasion de prendre connaissance de bonnes pratiques parce que ce sera vraisemblablement une des garanties du succès.

L'intervenante pense également à l'animation au niveau des zonings. Les intercommunales de développement économique ont des services d'animation économique qui ont d'ailleurs cette vocation d'être des sortes de guichets uniques. En tout cas, pour avoir eu l'occasion de travailler à ce niveau-là, Mme Kapompolé se rappelle que son rôle consistait à avoir une information donnée, d'ordre généraliste pour les entreprises. Que ces dernières ne soient pas obligées d'aller frapper à toutes les portes mais qu'elles puissent avoir, par le biais des animateurs économiques, une information la plus complète possible sur tout ce qui existe, sur les différents projets et sur les différentes aides disponibles pour qu'elles perdent le moins de temps possible. Mme Kapompolé pense qu'il y a, au niveau des zonings et en particulier des zonings qui se développent, une animation nécessaire à mettre en place parce qu'il y a des entreprises qui se créent et qui ne se connaissent pas encore. La commissaire désirerait qu'il y ait un signal donné peut-être par le Cabinet de M. le Ministre par rapport à cet aspect-là des choses, puisque la dimension zoning tient fortement à cœur par rapport au projet formulé en termes de développement de la Wallonie.

L'oratrice met également en exergue le travail réalisé et surtout la cohérence par rapport à l'économie sociale. On le voit, dans un monde incertain, finalement les entreprises d'économie sociale qui travaillent le potentiel endogène d'une région, ou même d'une sous-région, sont finalement aussi les garantes d'un développement économique à taille humaine, au service de l'homme et non au service du profit pour le profit. M. le Ministre est le premier à inscrire un budget spécifique et à mettre vraiment l'économie sociale sur le même rang que l'économie classique. Cela doit être souligné, notamment en matière d'incubateur en économie sociale. Concrètement cela porte ses fruits.

Mme Kapompolé désirerait également avoir un peu plus d'information concernant la nouvelle allocation budgétaire 18.15, justement dans l'aspect relatif à l'économie sociale qui concerne les subventions à des sociétés à finalité sociale immobilière. Parce que, comme M. le Ministre l'a dit, il s'agit de remettre des logements sur le marché locatif. Est-il possible d'en connaître la répartition géographique, combien y en a-t-il à l'heure actuelle, quel est leur développement ?

En qualité de parlementaire, Mme Kapompolé estime que son rôle est aussi de diffuser le message de la majorité gouvernementale, de pouvoir faire passer l'information par rapport à de nouveaux projets. S'il y a des choses à développer notamment au niveau de la région de Mons-Borinage, l'intervenante pense que c'est important de le faire. Et l'intervenante de dire aussi à quel point ce que l'on réalise dans le cadre de *Creative Wallonia* apporte un souffle quand on examine les projets, en témoigne la Semaine de la créativité qui vient de se terminer.

Par rapport à la morosité ambiante, avoir ce type d'événement disséminé dans toute la Wallonie, c'est vraiment très important, parce que cela crée véritablement plus que des poches de souffle nouveau par rapport à des porteurs de projets et à des gens qui croient en l'avenir de la Wallonie.

Mme Goffinet voudrait rebondir sur ce que ses collègues ont dit et se déclare tout particulièrement contente que le budget de l'économie ne fait pas face à trop d'économie financière et qu'on a quand même laissé les moyens pour *booster* la politique de la Wallonie.

Les discussions que l'État fédéral a eues, vont pousser la Wallonie à se prendre encore plus en mains. L'intervenante pense qu'on l'a déjà fait au travers du Plan Marshall 2.0; cela continue avec le Plan Marshall 2.vert, mais on s'est fixé une échéance à 10 ans. Cette échéance à 10 ans, comme l'a dit M. Kubla, c'est loin et en même temps, c'est tout près.

Mme Goffinet estime qu'il est essentiel que l'on évalue tous les outils, le programme que l'on a mis en place pour relancer et pour *booster* la Wallonie, et qu'on l'évalue régulièrement.

Il est vrai que c'est fait par l'IWEPS, mais qu'il faudrait peut-être le faire pour voir si certains outils sont vraiment efficaces, s'il ne faut pas rectifier le tir de temps en temps pour arriver à cet objectif que l'on s'est fixé dans les 10 ans.

On a parlé de rationalisation des outils; à cet égard, Mme Goffinet aurait souhaité savoir où l'on en est au niveau de la réflexion en matière d'agence de l'entreprise.

Tout ce qui concerne l'esprit d'entreprendre a été lancé, et la commissaire se réjouit que les mesures soient maintenues au niveau budgétaire. Elle aurait souhaité connaître, si le Gouvernement a déjà pu évaluer toutes ces mesures qui sont prises. Elle a le sentiment que les parlementaires sont convaincus des efforts que la Wallonie a commencé à prendre et de la potentialité du Plan Marshall 2.vert. À son tour, le monde de l'entreprise, le voit, le sent. On voit l'engouement qu'a suscité le pôle de compétitivité. Quand on entend l'Union wallonne des entreprises, on ressent qu'elle a une vision optimiste de ce qui a été fait jusqu'à présent. Il est vrai peut-être que les citoyens ne sont pas conscients de ce qui a été mis en œuvre jusqu'à présent et de ce qui est la ligne de conduite au niveau de la Région wallonne. Et, c'est peut-être là qu'un effort de communication doit être porté. La Région n'a pas attendu les débats au niveau de l'État fédéral, pour se prendre en mains, elle le fait depuis un certain temps et la machine est en marche pour rencontrer les objectifs visés à échéance de 10 ans.

Il s'agit d'une preuve que la machine est en route et que cela a des effets positifs, et M. le Ministre Antoine se plaît souvent à le répéter, qu'il y a une augmentation de la contribution wallonne à l'IPP. Donc, cela veut dire qu'on a une augmentation de la richesse régionale. L'écart de revenu moyen par habitant en comparant la Flandre et la Wallonie est en train de régresser.

Sur la base des chiffres en 2007, il y avait une diminution, il y avait un écart de 14,92 % et pour 2011, on s'attend à 11,63 %. Ce qui veut dire qu'on est en bonne voie et donc Mme Goffinet se déclare être persuadée des bénéfices du Plan Marshall 2.vert. En outre, elle souhaite vraiment qu'on évalue régulièrement les outils, afin de n'être pas acculé ou forcé de devoir rectifier certaines démarches.

En ce qui concerne les politiques reprises au sein d'allocations budgétaires, l'intervenante remarque que des discussions au sein du Gouvernement ont eu lieu sur le thème du photovoltaïque. M. le Ministre pourrait-il réexpliquer les discussions qui se sont tenues au Gouvernement parce qu'il a été annoncé que la mesure allait être nulle par après ?

Mme Goffinet observe qu'en outre on a parlé des zones franches. Les allocations de base y consacrées ont été augmentées. Elle aurait souhaité savoir si ce dispositif de zones franches produit réellement un si grand succès. Est-ce qu'on est certain qu'il n'y aura pas de risque d'effet d'aubaine qui a comme conséquence, bien souvent, la hausse des crédits, pour rencontrer, pour faire face aux demandes de primes.

Quand on parle d'une augmentation d'un crédit, il s'agit du renforcement du soutien financier aux technologies environnementales. Là on passe d'un crédit initial en 2011, de 400 000 euros, pour arriver à 15 millions d'euros en 2012. Dans le programme justificatif, il n'y a pas d'explication par rapport à cette hausse. Il s'agit spécifiquement de l'allocation de base 81.11. C'est peut-être une réallocation d'une autre allocation de base qui concerne la mise en place de moyens spécifiques aux *spin-off*, puisque celle-là est ramenée à zéro et qu'en 2011 elle était dotée de 15 millions d'euros.

Au niveau des pôles de compétitivité, repris à l'allocation de base 31.04, on constate que les moyens subissent une forte diminution, on passe de 7,2 millions à 2,4 millions. Mme Goffinet aurait aimé en connaître la raison et savoir si ces cellules opérationnelles disposeront à l'avenir des moyens nécessaires pour fonctionner. Elle aimerait connaître à cette occasion l'état d'avancement du futur projet de décret devant formaliser et pérenniser l'organisation complète des pôles de compétitivité et des *clusters*, au niveau des liens qu'ils avaient entre eux.

Enfin, l'intervenante note qu'il a été question de missions supplémentaires pour la SOWALFIN. Elle aurait aimé savoir ce qu'il y avait de neuf par rapport à cela et comment cela va se passer, puisque l'on a une augmentation de 1 million d'euros par rapport à l'année passée. Mme Goffinet aurait aimé savoir quelles étaient ces missions qui allaient être dédiées à la SOWALFIN.

Mme Bertouille souhaite poser une question par rapport aux *clusters* parce que l'on constate que les subventions des cellules opérationnelles augmentent par rapport à l'ajusté 2011 de 400 000 euros, tandis que les subventions qui sont destinées aux *clusters* diminuent de 317 000 euros. Qu'en est-il par rapport au projet qui va arriver sur le bureau du Parlement wallon puisqu'il est actuellement en examen au niveau de l'Union européenne ? Et, est-ce que ces modifications sont en lien avec le projet qui va arriver ?

En réponse à M. Kubla, **M. le Ministre** précise que la Belgique, depuis les années 1980-1990, s'est lancée dans des programmes de rééquilibre de ses finances publiques de manière à réduire son endettement.

Tout cela a fonctionné de manière correcte jusqu'à la crise de 2008.

Que s'est-il passé en 2008 ? Le système financier s'est totalement libéralisé. Aujourd'hui cela entraîne l'économie réelle dans le mur.

M. le Ministre se souvient d'avoir entendu un patron d'industrie dire que c'était comme si l'économie était rentrée directement dans le mur et s'était arrêtée.

Quelles en sont les conséquences ? Est-ce que ce sont les États d'abord qui ont pris des mesures ? La réponse est « non ». C'est bien la cupidité qui a engendré cette crise économique majeure.

Les conséquences sont notamment le fait que les États, pour sauver leurs populations et leurs industries ont été obligés d'investir massivement dans le secteur financier. Qu'en le faisant, ils se sont endettés. Par ailleurs, la crise économique a fait fonctionner les stabilisateurs économiques. Ce qui a entraîné moins de rentrées fiscales mais a augmenté les dépenses, ce qui a une deuxième fois déséquilibré les comptes et donc depuis 2009 à aujourd'hui, on a pris environ entre 10 et 15 points de PIB d'endettement.

Tout cela conduit aujourd'hui avec l'obligation de l'Union européenne, non pas de retourner à l'équilibre financier, ça tout le monde est d'accord, mais à un rythme de cheval fou.

Quand on voit le Portugal, qui, dans un premier temps, a imposé au Gouvernement en place des mesures de restructuration extrêmement sévères et que la population – et c'est bien compréhensible – se soit « vengée » sur le Gouvernement en place qui n'en pouvait pas, a renvoyé ce Gouvernement et a donc sollicité un autre qui a dépassé les objectifs fixés par le FMI et par la Banque centrale en termes d'assainissement. Aujourd'hui, la récompense faite à ce Gouvernement, c'est une dégradation de sa note financière parce que le remède appliqué consiste à réduire l'activité économique par la réduction de la demande intérieure et donc, d'avoir une récession de 3 %, qui est, semble-t-il, envisagée au Portugal.

M. le Ministre pense que, quand on prend des mesures, on doit toujours avoir en tête le fait qu'il faut effectivement assainir les finances publiques, c'est une obligation vis-à-vis des citoyens et, *a fortiori*, pour les citoyens de demain, mais il faut aussi soutenir la croissance économique et l'emploi. Et, cet équilibre complexe fait que M. le Ministre déclare avoir beaucoup de doutes sur les remèdes tels qu'ils sont exigés par l'Union européenne sur le plan de la rapidité des efforts. Néanmoins, la Belgique s'est inscrite pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015, ce qui, d'ailleurs, nécessitera, au-delà des efforts qui permettent au budget fédéral d'arriver à 2,8 % des efforts supplémentaires puisque quand on est à 2,8 %, il reste donc 2,8 % de PIB à faire en 2013 et en 2014 pour atteindre l'équilibre en 2015.

Le Gouvernement a, pour la Wallonie, et aussi pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, entamé la réduction du déficit budgétaire et il appert que l'on devra en 2013 et en 2014, faire en sorte que, pour 2015, on aboutisse à un équilibre budgétaire.

On n'était pas dans les déficits. Le déficit, il existe par le fait que le Gouvernement aurait pris, à un moment donné, des mesures légères ou à la légère dans sa mise en œuvre, cela vient du fait que les recettes ont été affectées de manière significative par la crise économique.

Donc, M. le Ministre pense que le budget arrêté par le Gouvernement est un budget sérieux. Il s'inscrit dans l'assainissement des finances publiques.

En outre, il est vrai que les montants ne sont pas exceptionnellement modifiés d'une année à l'autre, mais il y a déjà une réduction significative du déficit, donc du solde net à financer en Wallonie. Rien que cela en protégeant le budget constitue déjà un signe fort. Globalement, le Plan Marshall 2.vert a été très largement immunisé par rapport aux autres politiques parce que l'on considère que la politique économique et sociale est le cœur du développement de la Région. Et, M. Kubla a raison lorsqu'il parle de dix ans. Mais, maintenant que les négociations sont en train de porter sur des volets non budgétaires, il convient de faire un appel à la coalition fédérale afin de ne pas demander à la Wallonie des efforts qu'elle serait incapable de tenir. Que ce soit dans le transfert des compétences ou dans les efforts budgétaires, M. le Ministre pense que l'on doit permettre à la Wallonie de faire les efforts pour atteindre l'équilibre budgétaire, mais que toute charge qui aurait pour effet de mettre à néant la politique serait douloureuse pour l'avenir économique. Mais il est clair que, tous ensemble, on doit réfléchir sur le fait de savoir comment, d'ici 2022, on peut redéployer l'assise économique de la Région en manière telle qu'elle lui permette de ne pas souffrir des effets sur l'économie.

M. le Ministre partage l'opinion exprimée par des intervenants pour dire que, plus que jamais, c'était déjà le cas en 1999 avec le Contrat d'avenir pour la Wallonie, ce l'était encore plus en 2004 avec le Plan Marshall et en 2009 avec le Plan Marshall 2.vert, le développement économique, la dynamique économique, la création d'emplois sont indispensables à la Région.

En ce qui concerne le dossier des armes, M. le Ministre déclare comprendre l'inquiétude tant des travailleurs que des gestionnaires d'entreprises. En ce qui a trait aux dossiers de la phase à chaud et des laboratoires Thissen, il insiste sur le fait qu'il a toujours dit que le Plan Marshall n'avait pas pour effet de gommer un certain nombre de problèmes

économiques. Mais, par ailleurs, il tient à dire que Knauf a fait l'annonce de 66 millions d'investissements à Visé et que Baxter a annoncé un nouveau plan d'investissement. Baxter a ainsi ouvert deux implantations en Brabant wallon. Quand on observe le développement de Johnson & Johnson en Hainaut, tout cela est encourageant.

Mais, il est clair qu'une information négative passe mieux la rampe médiatique qu'une information positive.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le Plan Marshall, il conviendrait peut-être à force d'en faire référence, d'en recadrer les éléments. Ce sont des modifications structurelles. À cet égard, M. le Ministre déclare avoir eu des rencontres avec les directeurs et les chefs d'entreprise. M. Stephenne récemment interrogé sur l'avenir de la Wallonie, disait en substance : « bien sûr, ce sera difficile, mais on est sur la voie. Et on est sur la voie notamment grâce aux pôles de compétitivité, notamment par un soutien majeur à la recherche. ». Il est clair que c'est pour cela que *Creative Wallonia* est là, qu'il y a toute la recherche technologique, mais aussi toute l'innovation non technologique qui est fondamentale aujourd'hui. En effet, dans les innovations, il y a environ 8 à 10 % qui sont des innovations technologiques pures, donc des ruptures technologiques. Tout le reste, ce sont des innovations non technologiques, des améliorations de produits, des évolutions de produits, donc il faut vraiment se focaliser là-dessus. C'est une des raisons de l'existence de *Creative Wallonia* qui n'est pas une structure, qui est un plan. On n'a créé aucune structure et toutes les mesures de *Creative Wallonia*, c'est l'AWT, c'est le *Microsoft Innovation Center*, c'est le Conseil économique et social de la Région wallonne qui les organise. Donc aucune structure n'a été créée.

Quels sont les effets aujourd'hui ? Les effets, c'est le fait que l'on réduit, de manière constante le chômage. À l'exception du pic le plus élevé de la crise, on a continué à créer plus d'emplois que d'arrivées de jeunes ou moins jeunes sur le marché du travail et l'on a amélioré les choses. Il y a d'ailleurs un décrochage important par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale qui souffre plus encore aujourd'hui du chômage des jeunes.

En termes d'activités économiques, une enquête de la *Kredietbank* a montré qu'il y avait plus de P.M.E., que le taux de croissance des P.M.E. était supérieur en Wallonie.

De plus, aujourd'hui, plus de 20 % des exportations sont des grandes exportations, ce qui prouve que la Wallonie est en train de bien s'inscrire dans le fait que les entreprises ont compris que les zones de développement sont aussi extra-européennes et qu'on ne doit pas rester uniquement à l'intérieur de l'Europe.

Aujourd'hui, on considère qu'avoir des éléments de soutien à l'activité économique par des moyens budgétaires publics est un élément positif. Le fait d'avoir préservé les éléments, d'avoir pu mettre plus de 25 millions d'euros supplémentaires dans les nouvelles technologies est un élément tout à fait fondamental. Donc, en termes structurels, ce qu'il faut faire est d'arriver à faire connaître un certain nombre de dispositifs, ce qui reste une difficulté.

Actuellement, il y a, en Wallonie, des entreprises qui souffrent. Il y en a d'autres qui s'en sortent très bien. On a besoin de croissance économique. Et il faut rendre confiance aux entrepreneurs.

En ce qui a trait à la volatilité, M. le Ministre indique qu'il a connu, à d'autres périodes, des prévisions budgétaires qui changeaient tous les mois. On peut évidemment revoir le budget tous les mois. L'objectif d'avoir un feuilleton budgétaire, c'est de se dire qu'au feuilleton, on fera le point. Si, demain, on trouve une solution à la crise de la zone euro, il est clair qu'il y aura plus de confiance et donc qu'il y aura une reprise d'activité économique. C'est un élément. S'il n'y a pas de solution à la crise de la zone euro, alors on aura peut-être une récession. Mais on avait une prévision reconnue à 1.6 et on a fait un budget à 1.2. S'il faut faire un ajustement, on le fera et celui-ci interviendra normalement dans le courant du deuxième trimestre de l'année. On verra à ce moment-là quelle est la tendance. Mais la volatilité est un élément important de tout ce qui arrive.

M. le Ministre relève que Mme Defraigne a demandé un tableau des mesures de réduction des crédits du solde des dépenses primaires, lequel sera joint au rapport.

Par ailleurs, plusieurs commissaires ont parlé de rationalisation des outils, avec deux points de vue différents. Il y a les outils financiers : SOWALFIN, SRIW, SOGEPA et puis un certain nombre de références qui ont été faites lors de l'exposé introductif.

Il y a beaucoup de fonds européens qui viennent aider la Wallonie, que ce soit au niveau de Novallia, de la Socamut ou de la SOFINEX, il est clair que ce sont des outils où il n'y a pas une personne qui figure au *pay-roll* de ces outils. Ce sont bien des outils qui sont dans le giron de la SOWALFIN et qui sont des outils spécialisés et dont la spécialisation budgétaire nécessite de le faire, mais la personne qui va à la SOWALFIN ignore souvent que c'est Novallia ou la Socamut qui intervient, ce qui l'intéresse c'est d'avoir la réponse à ces outils et c'est pour justement avoir un suivi longitudinal des mesures.

Relativement au regroupement des outils économiques financiers, M. le Ministre reste persuadé que ce n'est pas la même chose de s'occuper des grands dossiers comme la SRIW le fait, des P.M.E., des T.P.E. à la SOWALFIN ou des dossiers en restructuration.

À savoir s'il faut une même structure juridique, M. le Ministre précise qu'il n'y a pas de réponse arrêtée parce qu'il n'y a pas de modèle absolu. M. le Ministre a toujours dit qu'il préférait faire travailler les gens plutôt que de passer son

temps à des réformes de structure qui donnent l'impression que c'est important à la structure alors que ce qui est important, c'est le service rendu aux entreprises.

Sur l'ASE et en aval de l'ASE, il y a la volonté pour l'ASE, l'AST et l'AWT d'avancer. M. le Ministre a proposé à son collègue en charge de la recherche scientifique de prendre un temps de réflexion, parce que lui-même a une réflexion sur une meilleure articulation des centres de recherche et spécialement des centres de recherche en Wallonie. Ce serait dommage de télescoper les deux réformes, il serait préférable d'avoir une vision globale. Il a été convenu de revoir cela d'ici à la fin de l'année, début de l'année prochaine. On devrait avoir pu clarifier les choses à cet égard. M. le Ministre déclare qu'il reste dans l'idée qu'il faut renforcer cette agence de l'entreprise autour de l'AST, de l'ASE et de l'AWT qui soit plus visible pour l'ensemble de la population.

La problématique des zonings constitue un autre élément de son propos. Aujourd'hui, les mesures sont là, le Gouvernement viendra avec M. le Ministre Henry sur les 406 hectares complémentaires de zones urbanisables dans les semaines qui viennent. Le dossier est en voie de finalisation. Les 1 700 hectares déjà décidés le sont aussi, les procédures sont en route. M. le Ministre a également vu avec son collègue pour que dans les sites à requalifier, il y ait une attention particulière pour qu'on requalifie les sites le plus rapidement disponibles, c'est-à-dire commencer par ceux qui sont aujourd'hui facilement requalifiables. Dans le Plan Marshall, on avait d'abord mis comme critère, et c'était fondamental de le faire, la santé publique. Il importait de requalifier tous les sites qui risquaient de poser des problèmes de santé publique. On sait bien que lorsqu'on s'attaque à ces sites-là, ce sont des requalifications extrêmement lourdes parce que les terrains sont très pollués. Aujourd'hui, on a un territoire qui proportionnellement affecte moins que d'autres régions son sol aux entreprises, mais ce territoire est fini en termes de surface et chaque fois qu'on utilise un hectare, c'est un hectare qui n'est pas utilisé à faire autre chose. Si on peut requalifier le maximum de terrains aujourd'hui, qui sont hors jeu de par leur statut, c'est évidemment un point important.

M. le Ministre signale en outre qu'il a lancé un programme de requalification des anciens zonings. On assiste au vieillissement des zonings et donc les entreprises n'apprécient pas y aller. Comment « revamper »? On a des projets d'éco-zonings. On a aussi dans les zonings lancé des « *smart centers* », c'est-à-dire des actions visant à faire en sorte que l'utilisation de l'énergie soit mieux maitrisée par chaque entreprise dans les zonings, avec des aides qui sont données et une meilleure gestion des flux dans les éco-zonings. C'est toute la logique aussi de l'écologie industrielle, à savoir comment transformer une contrainte en une opportunité. Dans les zonings, il y a manifestement beaucoup de choses à faire et à cet égard, M. le Ministre voudrait saluer les intercommunales de développement économique qui ont bien compris tous ces éléments. Dans les éco-zonings, il y a une grande demande et comme on a pris un jury indépendant, ils ont « retoqué » assez bien de dossiers. Il est à espérer qu'ils en tireront les éléments de manière importante également.

M. le Ministre note que Mme Kapompolé a parlé de l'animation. Il est clair qu'aujourd'hui on ne se contente plus dans un zoning de vendre des terrains et d'y faire des « boîtes à chaussures ». Il y a un véritable accompagnement pour essayer d'améliorer l'usage et de faire du zoning non pas simplement des entreprises les unes à côté des autres, mais qu'il y ait une vraie gestion à tout point de vue.

En ce qui concerne la recette 2012 sur les remboursements, c'est le montant qui était inscrit au feuilleton d'ajustement budgétaire 2011. On l'a réinscrit, on verra au contrôle budgétaire s'il faut le maintenir ou pas. C'est en tout cas l'élément qui a été retenu.

On a abordé également le problème des lenteurs administratives. Il y a une part de vrai. M. le Ministre pense qu'on a amélioré un certain nombre de segments; dans un certain nombre d'autres, le délai de traitement des dossiers est important. On souffre, dans un certain nombre de dossiers, d'une insuffisance de fonctionnaires. On ne peut pas en même temps dire que l'administration ne veut plus engager et donc, il y a de vraies réflexions. M. le Ministre déclare réfléchir à cela et, le cas qui a été cité était inadmissible si on reste un an sans avoir de réponse, cela ne va pas. D'où d'ailleurs, la volonté d'informatiser de plus en plus; par des gestions interactives, que les demandeurs puissent suivre leur dossier, voir pourquoi il bloque, s'il est complet *et caetera.*

En ce qui concerne les codes 8, il faut savoir que la jurisprudence européenne a beaucoup changé et qu'elle a évolué ces dernières années de manière considérable. Le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Des discussions sont menées avec l'ICN pour faire des méthodologies d'explication, autrement dit comment expliquer les dossiers. M. le Ministre pense qu'on est parfois confronté à des dossiers complexes, spécialement dans le cas d'entreprises en restructuration.

On a fait des provisions. Cela signifie que s'il y a des zones d'ombre, il convient de clarifier au maximum les zones de débat; s'il y a des zones où une interprétation peut être divergente, on met une provision de telle manière à ce qu'on garantisse une sorte d'assurance qu'en cas de requalification cela n'aurait pas d'impact sur le solde budgétaire en lui-même.

Mme Defraigne demande si en 2009, on n'a pas été « tacklé » de 400 millions et en 2010 de 100 millions qu'il a fallu réorienter ? Est-ce qu'il n'y a pas un risque ?

M. le Ministre précise que la dette de la SNCB requalifiée sous le Gouvernement Verhofstadt est un exemple qu'on peut interpréter. Les responsables d'EUROSTAT avaient dit « oui » et puis on a dit « non ». Ce qui est clair, c'est qu'il y a eu du jour au lendemain un examen extrêmement sévère alors qu'auparavant on regardait cela d'une manière plus globale pour savoir s'il y avait un impact majeur. Il y a eu un certain nombre d'éléments. Est-ce qu'il y en aura encore ? S'ils changent de méthodologie, il y en aura toujours. Étant donné que les méthodologies réagissent par récurrence, des gens d'EUROSTAT décident quelque chose, l'ICN aussi. C'est pour cela que M. le Ministre a commencé en disant que ce qu'il appréciait d'abord, c'est qu'on mette au point des méthodologies, parce que si on est d'accord sur des méthodologies, si on est à l'intérieur des clous, on se dispute moins sur la manière dont on a appliqué les choses. Il croit qu'à ce niveau-là, on peut effectivement se dire qu'on est sur une voie plus vertueuse, en tout cas, plus conforme à l'orthodoxie telle que définie, de manière évolutive.

Mme Defraigne désire savoir où on en est dans le stade de l'évolution.

À cet égard, **M. le Ministre** tient à dire que ce qui est le plus difficile, c'est lorsque la règle apparaît après que les opérations aient été faites. C'est pour cela que l'on parle de méthodologie. Il est plus simple alors de clarifier *ex ante* pour voir si on a correspondu à une méthodologie telle qu'elle avait été définie par les deux parties. L'analyse pour les deux est plus simple après et il convient de reconnaître que dans les choses très complexes, on s'est fait accompagner par un certain nombre de spécialistes du droit européen. Il y a encore des zones d'ombre qu'EUROSTAT clarifie au fur et à mesure des choses.

Au niveau de l'économie sociale, il y a eu beaucoup de questions sur les sociétés immobilières à finalité sociale. On ne va pas réserver, car cela n'aurait pas de sens, les centres urbains à l'économie sociale. Mais dans les centres urbains, ce que l'on constate c'est qu'un certain nombre de bureaux, d'étages sont abandonnés. On pense qu'il y a peut-être là une réflexion pour un certain nombre d'outils pour qui le profit important n'est pas la valeur immédiate, mais bien la remise au travail.

M. le Ministre précise que concernant le *co-working*, l'appel à projets est lancé. Il y a du *co-working* qui se passe de manière spontanée. On va tenter de mailler cela pour en avoir partout. L'animation à l'intérieur du *co-working* est un élément important, on y reviendra peut-être ultérieurement parce que cela mériterait probablement plus d'éléments.

En ce qui concerne le salaire des ministres, M. le Ministre indique que le Gouvernement a pris une décision d'économie à partir de l'année prochaine de telle manière à ce qu'on puisse rendre à l'ajustement le montant et au-delà du montant qui avait été mentionné par Mme Defraigne.

M. le Ministre ajoute que les Régions et le Gouvernement fédéral sont des instances différentes. En 2009, on a pris un certain nombre de mesures qui allaient dans la gouvernance et dans des économies. On a ainsi appliqué de manière importante ces économies à l'ensemble des cabinets, à la fonction publique. En termes de gouvernance, on a dit qu'on souhaitait que les ministres n'aient pas d'autres activités que celle de ministre, à l'exception de conseiller communal.

Personne d'autre ne le fait. Les ministres fédéraux sont professeurs d'universités, *et caetera.* C'est leur droit, mais c'est toujours dans le même sens. Lorsqu'en Wallonie, on fait quelque chose, personne ne le relève, personne d'autre ne l'applique, mais dès que quelqu'un d'autre a une idée de faire quelque chose de différent, il faut le faire. De deux choses l'une, ou on dit, à un moment donné, qu'on aligne le statut de tout le monde sur une chose ou on reconnaît que la régionalisation, c'est le droit d'adapter ses modèles par rapport à sa réalité et au consensus. Mais faire l'un et l'autre, ce dont M. le Ministre ne se dit pas contre d'ailleurs, il y a un côté discourtois par rapport à l'autonomie faite. En Région wallonne, on a donc décidé de prendre une mesure d'économie sur le salaire ministériel, elle sera appliquée en 2012 et, non seulement, on ne dépassera pas le montant 2011, mais probablement qu'il sera même légèrement réduit.

Mme Defraigne répète qu'en soulevant ce point, elle ne veut pas participer à une espèce de populisme à cet égard. Si elle a posé la question, c'était pour mesurer la réponse à ce que M. le Ministre Antoine avait affirmé sur des plateaux de télévision et pour comparer cela à des mesures qui ont été annoncées au Fédéral.

Mme Defraigne considère que la fonction occupée par M. le Ministre est une fonction qui mérite rétribution à sa juste valeur, compte tenu des responsabilités et de la charge de travail. De façon générale, la classe politique a peut-être un peu trop tendance à s'auto-flageller et à se tirer une balle dans le pied parce qu'à force de ne pas être fier de ce que l'on fait, on risque de se dévaloriser aux yeux de la population alors qu'au contraire, c'est peut-être renforcer l'image du politique qu'il conviendrait de faire. L'intervenante ne veut pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus. Sa question portait plutôt sur un point technique et de cohérence intra-gouvernementale.

Pour le surplus, elle trouverait intéressant que les ministres wallons puissent aussi donner des cours à l'université.

Pour sa part, **M. Kubla** reste convaincu que le Plan Marshall 2.vert qui était à peu près l'essentiel de ses questions, n'est pas perçu dans sa réalité par l'opinion publique, qu'on le veuille ou non et qu'il s'apparente toujours aujourd'hui à une forme de slogan. C'est une réponse instantanée qui affirme que tout va bien puisqu'il y a le Plan Marshall 2.vert, mais il y a fort à croire que si l'on faisait un micro trottoir, on constaterait que c'est mal connu. Il note en outre que M. le

Ministre a parlé sous la forme d'une espèce de concept, de changement structurel. M. Kubla n'en perçoit pas le contour avec précision, encore moins l'évaluation en termes de résultats. Ce n'est pas parce que l'on prend la mesure qu'elle est efficace. Il ne faut pas se limiter à dire qu'on a accompli son boulot puisque l'on a fait voter le texte ou que l'on a mis en place la structure. C'est souvent la tendance que l'on a. L'intervenant déclare avoir connu ce genre d'auto-bulletin qui était toujours positif, dans la mesure où l'on disait, par exemple, que 38 des 42 mesures avaient été réalisées. Fort bien, mais que donnent-elles ? On parle d'une continuation d'un processus que la même majorité poursuit quasiment. Cela reste une source de questionnement. M. Kubla pense qu'il serait bon qu'un jour le Gouvernement, même si les ordres du jour sont parfois chargés puisse vraiment donner une communication sur cet aspect-là des choses. En effet, quand on reçoit les ordres du jour du Gouvernement, on observe qu'ils contiennent trois à quatre pages de points où il est fait référence au Plan Marshall 2.vert. On se demande ce qu'il y a là derrière. On n'a pas le sentiment d'une réalité très tangible.

Pour le reste, M. Kubla constate que dans les zonings, on avance, mais que ce n'est toujours pas réalisé comme on le souhaiterait. L'intervenant dit simplement que les recours, les lenteurs administratives font que l'on ne peut pas mettre en œuvre une politique qui est pourtant sans cesse vantée comme l'un des atouts dont on dispose naturellement. Le commissaire espère que les prévisions de quelques semaines ne deviendront pas quelques mois, et encore moins, quelques années.

Enfin, M. Kubla acte avec plaisir que l'on veut rationaliser des outils, mais en concertation, ce qui lui paraît être normal. Il note que M. le Ministre est opposé aux lenteurs administratives et qu'il cherche à porter le mieux possible le remède.

M. Noiret voudrait souligner le fait que la nécessité de la cohérence passe aussi par la concertation, la collégialité au sein du Gouvernement. La modernisation des outils d'animation économique est effectivement nécessaire en vue d'intégrer l'ensemble des instruments qui aujourd'hui permettent de développer à la fois au départ d'un *process* ou d'une nouvelle idée sur la question de la recherche aussi bien sur la mise en œuvre que sur l'accueil de l'entreprise. Bref, il est nécessaire d'intégrer l'ensemble des processus. De toute évidence, il est important d'insister là-dessus et sur le fait qu'effectivement beaucoup d'initiatives existent et c'est tant mieux. On vit dans une société qui est extrêmement complexe et qui doit répondre aujourd'hui à des défis extrêmement complexes également. Croire que des réponses simples seraient efficaces semble souvent une illusion. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas viser à la simplification de la mise en place des outils, de la communication que l'on peut avoir avec les partenaires, mais croire que la simplification porte aussi sur les réponses concrètes que l'on apporte, c'est souvent un discours illusoire et l'intervenant pense au contraire qu'il faut revendiquer comme enjeu et comme défi que l'on doit relever, cette complexité et la mise en œuvre d'instruments qui effectivement doivent répondre à cette complexité.

Mme Kapompolé revient sur l'animation des zonings. Elle pense que la difficulté réside essentiellement pour le cas des nouveaux zonings. Dans les plus anciens, les entreprises sont là depuis longtemps et, même s'il y a eu des changements, il y a des habitudes qui se sont créées. L'intervenante pense qu'il y a une attention particulière à avoir dans les nouveaux zonings parce qu'il n'y a pas encore d'habitude créée. Les acteurs ne se connaissent pas encore assez et Mme Kapomopolé estime que c'est important de le signaler entre autres aux intercommunales.

Mme Goffinet croit que ce type de débat va se perpétuer dans les années à venir. Elle désire obtenir des informations complémentaires par rapport aux *clusters* des pôles de compétitivité ainsi qu'aux zones franches.

M. le Ministre précise que le contenu du projet de décret est actuellement en phase de finalisation avec l'Union européenne, puisqu'il y a le fait de savoir que l'on veut éviter que le dispositif soit considéré comme une aide d'État qui serait impactée sur les entreprises et comme toujours, c'est compliqué parce que l'on veut être certain que ce soit bien le cas.

Pour les cellules des Pôles de compétitivité, on est passé de 7 millions d'euros à 2 millions d'euros parce que l'on a engagé tout le montant en 2011, sur toute la période. Maintenant, on ne doit plus inscrire que les montants à payer par année.

Enfin, ce sont des ajustements techniques de variation sur la base des besoins parce que l'on a su augmenter de 300 000 euros et diminuer de 300 000 euros. Cela c'est pour ce qui concerne le *clustering*.

En ce qui concerne les zones franches, on doit observer le fait qu'il y a eu une augmentation significative d'investissements dans ces zones. Ce qui est intéressant, c'est évidemment de se poser la question de savoir si ces investissements sont venus dans les zones franches urbaines ou rurales, alors qu'ils n'y seraient pas venus sans cela, puisque le but des zones franches urbaines était de se concentrer là où il y avait des difficultés significatives. M. le Ministre partage l'opinion de Mme Goffinet sur la nécessité d'en faire une évaluation assez fine. L'effet d'aubaine est quelque chose sur lequel on doit réfléchir. Est-ce que l'argent que nous accordons l'est de manière pertinente ?

Au sujet du photovoltaïque, M. le Ministre précise qu'il avait relevé et constaté que l'on a demandé à un cabinet de consultants de faire la démonstration de ce sentiment, à savoir que le taux de rendement économique lorsque l'on prend aujourd'hui le coût de l'installation et que l'on additionne les certificats verts et les primes était en béton. On n'est pas

là pour faire des rendements économiques en béton. On est là pour soutenir une filière et pour la développer. À partir du moment où celle-ci est *self supporting*, quand l'on constate qu'avec les seuls certificats verts, on donne à cette filière une attractivité lui permettant d'éviter de mobiliser des deniers publics, on le fait. C'est pour cela qu'on l'a mis à zéro.

Aujourd'hui, il reste avec des taux de rendement tout à fait satisfaisants, mais au moins on a pu économiser des moyens financiers qui ne faisaient que croître et embellir. Effectivement, quand il y a une martingale, il n'y a pas de raison qu'il n'y ait que quelques-uns qui en profitent. Tout le monde veut le faire.

Enfin, **M. Bolland** estime dans le prolongement du débat sur les salaires des ministres que de temps en temps, il faudrait que les constructeurs d'opinion se rendent compte un petit peu des conséquences des propos tenus.

III. VOTE

La Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles recommande, par 9 voix contre 3, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

J. Kapompolé.

La Présidente,

C. Bertouille.

ANNEXE

Réductions des allocations de base opérées dans le secteur budgétaire du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles dans le cadre de l'économie transversale de 48 millions d'euros de la catégorie « solde des dépenses primaires »

(en milliers d'euros)

D.O. (1)	P.A. (2)	A.B. (3)	Moyens d'action	Moyens de paiement
18	02	51.02	2 128	–
18	02	51.06		715
18	04	01.04	550	400
18	05	12.03	200	200
18	051	12.04		300
18	05	31.03	758	317
18	06	31.11	100	100
		31.22	20	20
		32.01		300
		51.03		4 054
		51.05	200	
		51.08	3 000	500
	15	31.08	500	500
	35	40.02		50
		TOTAL	**7 456**	**7 456**

(1) Division organique

(2) Programme

(3) Allocation de base